



RESOLUTION SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION EN TURQUIE

Les conditions de la liberté en Turquie se sont dramatiquement détériorées depuis la tentative de coup d'état du 15 juillet 2016. Les autorités turques se sont lancées dans une campagne de répression sans précédent visant les détracteurs et opposants présumés. La loi de contre-terrorisme et l'état d'urgence prolongé sont employés de sorte à sérieusement limiter les libertés et droits fondamentaux, faire taire la critique et limiter la diversité des points de vue et opinions de la sphère publique¹.

Les principaux médias indépendants ont globalement été réduits au silence. Depuis le mois de juillet 2016, plus de 185 organes de presse et 25 maisons d'édition ont fermé. A l'heure actuelle, au moins 170 journalistes, écrivains et travailleurs des médias sont emprisonnés², ce qui fait de la Turquie le premier geôlier de journalistes au monde. Depuis près de 100 ans que PEN existe, nous n'avons jamais enregistré un tel nombre d'écrivains emprisonnés dans un même pays à un moment donné. La plupart d'entre eux bénéficient d'un accès limité aux livres, à des stylos et du papier et ne peuvent pas recevoir de lettres³.

Les autorités turques continuent d'engager des poursuites contre les militants politiques pacifiques, les défenseurs des droits de l'homme, les universitaires et les journalistes. Les maisons d'édition, les journaux, les bibliothèques et le bureau du PEN kurde ont été ciblés. L'intensification des répressions contre la langue et la culture kurdes a entraîné la fermeture de la plupart des organes de presse en langue kurde, la destruction de plusieurs monuments culturels locaux et l'interdiction des rassemblements dédiés à la culture, l'art et la littérature kurdes. Le remplacement imposé des élus locaux élus dans le sud-est a par ailleurs privé des millions de votants de leurs représentants élus, tant au parlement qu'au niveau du gouvernement local.

La pression croissante sur les organisations de la vie civile a eu des effets néfastes sur la liberté d'expression, que ce soit au niveau de l'individu que de la société dans son ensemble. Plus de 1300 ONGs ont été fermées depuis la tentative de coup d'état. Le 11 novembre 2016, les activités de près de 370 ONGs ont été arbitrairement suspendues, sachant que

¹ Rapport du Rapporteur Spécial sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression lors de sa mission en Turquie, A/HRC/35/22/Add.3, 07 juin 2017 :

<http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/HRC/RegularSessions/Session35/Pages/ListReports.aspx>

² PEN International, Turquie: Liste des journalistes emprisonnés et accusés, avant et après le coup d'état, 11 mai 2017 : www.pen-international.org/newsitems/turkey-list-of-journalists-detained-charged-before-and-after-coup-attempt/

³ PEN International, Turquie : Le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies devrait prendre des mesures afin de lutter contre la détérioration des conditions de liberté d'expression et des autres droits de l'homme, 15 mai 2017 : www.pen-international.org/newsitems/turkey-un-human-rights-council-should-address-continuous-deterioration-of-freedom-of-expression-and-other-human-rights/

plus de la moitié d'entre elles étaient des organisations kurdes, dont l'Union des écrivains kurdes.

Les livres sont toujours interdits et confisqués arbitrairement. Le 24 avril 2017, les forces de l'ordre ont pris d'assaut le salon du livre de Van en Turquie orientale, arrêtant le représentant de l'éditeur Aram Yayinevi et confisquant près de 180 livres sans décision de justice. A la fin du mois de mars 2017, plus de 125 000 sites internet avaient été bloqués⁴.

Quelque 150 000 fonctionnaires⁵, y compris des dizaines de milliers d'enseignants et plus de 5 000 universitaires⁶ ont perdu leur emploi, ce qui a eu des effets dévastateurs. Pendant l'état d'urgence, le personnel démis de ses fonctions fait l'objet d'une interdiction à vie d'exercice de leurs fonctions d'agents publics et sont confrontés à des difficultés sociales et professionnelles variées. Parmi les milliers d'universitaires licenciés, près de 400 avaient signé une pétition pacifique⁷. Deux d'entre eux, Semih Ozakca et Nuriye Gulmen, sont en détention en attente de leur procès en raison de la grève de la faim qu'ils ont entamée. Cela fait à présent au moins 195 jours qu'ils font la grève de la faim et leur vie est en danger.

De nombreuses arrestations ont eu lieu en raison de l'exercice de la liberté d'expression numérique, comme par exemple par le biais de tweets, retweets ou de blogs. Wikipédia a été interdit. Des milliers de citoyens turcs ont été détenus ou licenciés de leur poste pour avoir téléchargé une application de messagerie chiffrée. Des formateurs dans le domaine de la sécurité numérique ont eux-mêmes été détenus, criminalisant la sécurité et l'intimité numériques.

La campagne répressive visant les opinions dissidentes n'est rien de plus qu'une violation flagrante du droit à la liberté d'expression, tel que défini dans l'article 19 du Pacte International relatif aux droits civils et politiques et l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, auxquels la Turquie est un état-partie. Les écrivains et autres auteurs sont privés de leurs moyens d'expression en Turquie : pas de livres, lettres, structures organisationnelles et de positions communes et renforcement des sanctions pour toutes les formes de dissidence. Bien que la Turquie soit en droit de limiter la liberté d'expression pour des raisons de sécurité nationale, de telles restrictions doivent être prévues par les lois, être nécessaires, proportionnées et raisonnables compte tenu des menaces qui pèsent. La portée et l'imprécision des décrets d'urgence les rendent incompatibles avec ce test en trois parties et le très grand nombre d'individus et groupes affectés par les répressions démontre manifestement que les mesures adoptées sont vraiment excessives.

⁴ <https://www.nytimes.com/2017/06/10/world/europe/turkey-wikipedia-ban-recep-tayyip-erdogan.html>

⁵ Voir <https://uk.reuters.com/article/uk-turkey-security/turkey-purges-hundreds-of-civil-servants-in-latest-decrees-idUKKCN1B50FQ>

⁶ Voir <http://www.bbc.com/turkce/haberler-turkiye-40567898>.

⁷ Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH), Rapport sur la situation des droits de l'homme en Turquie orientale, 10 mars 2017 : www.ohchr.org/Documents/Countries/TR/OHCHR_South-East_TurkeyReport_10March2017.pdf

Considérant cette situation, l'Assemblée des Délégués de PEN International en appelle donc aux autorités turques pour qu'elles :

- Lèvent l'état d'urgence immédiatement ;
- Libèrent tous les individus détenus pour avoir exercé pacifiquement leurs droits à la liberté d'opinion et d'expression, et ce de manière immédiate et inconditionnelle ;
- Mettent un terme aux poursuites et à la détention des journalistes et autres écrivains au seul motif du contenu de leurs écrits ;
- Veillent à la présentation rapide de chefs d'accusation ainsi qu'au droit de se défendre ;
- Permettent la réouverture et l'exploitation indépendante des organes de presse fermés (y compris les publications en ligne) et cessent d'interférer avec les organes de presse indépendants, y compris dans le cadre des décisions éditoriales, du licenciement des journalistes et éditeurs, et cessent les mesures de pression et d'intimidation visant les principaux organes de presse et journalistes contestataires ;
- Mettent un terme à la campagne de répression généralisée de la liberté d'expression qui n'a de cesse de s'intensifier depuis la tentative de coup d'état du mois de juillet 2016 ;
- Modifient la Loi antiterroriste de sorte à garantir que les mesures du contre-terrorisme soient compatibles avec l'article 19, paragraphe 3 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques ;
- Mettent un terme à l'interdiction arbitraire des livres et aux perquisitions des maisons d'édition et librairies en vue de les retirer des rayons ;
- Protègent les droits du peuple turc à s'exprimer librement en ligne et à se servir d'outils de chiffrement, si nécessaire, pour protéger sa vie privée ;